

Les Monographies

de Contribuables Associés

N°3

Juin 2005

Subventions aux associations : qui veut gagner des milliards ?

Résumé

En 2002, les seuls ministères français ont officiellement accordé plus de 11 200 subventions à des associations loi 1901. Au total c'est 1,3 milliard d'euros qui ont été distribués. Cette politique est menée dans la plus grande opacité et sans contrôle sérieux des organismes bénéficiaires des fonds alloués. Une annexe budgétaire figure dans le projet de loi de finances pour en informer les parlementaires mais ce document est confus et difficilement lisible. Les comptes qui y figurent ne sont pas fiables. Cette opacité est minutieusement entretenue puisque les subventions accordées le sont souvent pour des raisons politiques et clientélistes, lorsque l'argent n'est pas carrément détourné par l'administration pour son propre compte.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

INTRODUCTION

Parmi les attributions constitutionnellement dévolues aux parlementaires, celle de contrôler le bon usage des deniers publics se heurte fréquemment à des difficultés, voire à des impossibilités majeures. Le contrôle des subventions accordées par les ministères aux associations illustre particulièrement bien cet état de fait. Fondé sur l'examen d'un document officiel, communément nommé « le jaune budgétaire », censé contenir la totalité des subventions attribuées sur les deux exercices précédents, cette mission est dans les faits quasiment irréalisable, en raison du caractère structurellement opaque du support de référence. Les chiffres sont livrés par ministère, avec pour seule hiérarchie des chapitres budgétaires aux titres aussi larges que flous, tels que « versements facultatifs » ou « interventions diverses ». Certaines associations perçoivent des subventions ministérielles à des titres divers et de ministères différents, sans que soit proposée la moindre synthèse. En l'absence d'index et de récapitulatif, il est impossible de vérifier le volume global perçu par une association, sauf à se lancer dans un retraitement long et fastidieux qu'aucun parlementaire ne souhaite effectuer. Sur le plan qualitatif, le motif des interventions publiques n'est pas précisé, ce qui interdit toute appréciation du bien fondé des largesses publiques. L'objet social des associations concernées ne se devine que par leur dénomination, parfois aussi douteuse que les titres budgétaires utilisés, et l'absence de nombreux numéros de SIREN empêche une identification certaine des bénéficiaires.

Cette obstruction caractérisée au contrôle parlementaire est d'autant plus criante que le « jaune budgétaire » est fréquemment livré hors délai, c'est à dire après le vote de la Loi de finances. Ainsi le budget 2004 a-t-il été voté « à l'aveugle » par nos élus, sans qu'aucun d'entre eux ne trouve matière à s'interroger ! Les sommes en jeu devraient pourtant motiver une attention particulière du Parlement : sur la dernière décennie (1990-2000), les subventions aux associations ont plus que triplé, pour dépasser les 3 milliards d'euros en 2000, chiffre relevé dans l'édition 1999-2000 d'un jaune budgétaire par ailleurs riche en erreurs, qualifiées de simples coquilles par les services du Premier Ministre. Coquilles ou volonté de dissimulation ? En 2002, le retraitement minutieux du précieux document a fait apparaître des incohérences, tant sur les grandes masses que dans le détail des subventions.

« En 10 ans les subventions ministérielles accordées aux associations ont triplé »

ÉVOLUTION DU MONTANT DES SUBVENTIONS
CONSENTIES PAR LES MINISTÈRES
(EN EURO)

Chapitres	1993	2002	Évolution
Affaires sociales	164 164 429	118 300 075	- 28 %
Économie Finance et Industrie	56 590 419	136 887 328	+ 242 %
Jeunesse et Sports	112 800 090	169 003 078	+ 150 %
Culture	142 762 390	553 283 041	+ 387 %
Éducation nationale	87 779 349	55 955 850	- 36,5 %
Affaires étrangères	171 348 136	148 403 221	- 13,5 %
Agriculture	56 248 461	58 507 941 (chiffre 2001)	+ 104 %
Équipement et transports	44 586 934	9 514 672	- 468 %
Justice	15 349 607	18 241 120	+ 119 %
Services du 1 ^{er} ministre	8 637 960	15 472 131	+ 179 %
Aménagement du territoire et Environnement	23 550 011	13 073 401	- 44,5 %
Intérieur	2 470 108	5 567 692	+ 225 %
Défense	3 365 616	2 995 403	- 11 %
Aviation civile	1 698 379	2 728 960	+ 161 %
Anciens combattants	1 365 708	686 462	- 50 %
Outre-mer	3 838 754	1 105 387	- 71,5 %
Services financiers	32 609 042	-	-
Total	929 165 393	1 309 725 762	+ 140 %

En examinant de façon détaillée les chiffres des différents ministères, les incohérences sautent aux yeux. Ainsi, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, habituel premier dispensateur des largesses publiques, est-il crédité de 1,3 milliard de subventions en 2001 contre 118 millions en 2002, soit une division par 10 de ses attributions ! Qui peut le croire ? À l'inverse, il est peu probable que le ministère de la

Culture ait multiplié par 5 le montant de ses subventions entre 2000 et 2002.

L'ensemble de ces éléments jette un lourd soupçon sur la crédibilité du jaune budgétaire. Son examen permet cependant de dégager les grandes lignes de la politique de subventions aux associations, ou plutôt de la grande foire aux subventions. Elle est caractérisée, à tous les niveaux, par un clientélisme généralisé et une invraisemblable gabegie. Il est à cet égard instructif d'observer, entre petites et grosses subventions, qui profite de la manne et pour quels montants. C'est le travail qu'a réalisé Contribuables Associés. Il fait apparaître un déséquilibre suspect, puisque 40 % des subventions sont captés par 0,01 % des associations françaises. La présente étude démontre que cette profonde inégalité est provoquée par le détournement du système associatif au profit des institutions publiques : les subventions sont devenues une véritable chasse gardée de « faux nez » de l'administration. Face à cette coûteuse dérive, nous proposons de libérer les dons aux associations, en instituant un principe de contribution volontaire des citoyens, qui s'appuierait sur un dispositif fiscal adapté.

« 40 % des subventions sont captés par 0,01 % des associations françaises »

LA FOIRE AUX SUBVENTIONS

En se basant sur le jaune budgétaire 2001-2002, dont il est raisonnable d'espérer que tous les chiffres ne soient pas faux, la revue détaillée des subventions permet de relever nombre de curiosités qui caractérisent la gabegie que représente le grand arrosage du monde associatif.

Un clientélisme généralisé

Officiellement, les ministères attribuent les subventions selon des critères liés au bien commun, ou supposés tels, comme l'utilité publique, la promotion culturelle et sociale ou la solidarité nationale. En réalité, les motivations sont souvent beaucoup plus douteuses !

Clientélisme, affinités politiques, services personnels et échanges de bons procédés en tout genre : la générosité intéressée fait rage. L'examen du jaune 2000 avait fait apparaître une curieuse surreprésentation du département de la Corrèze au chapitre budgétaire 44-03 du ministère de l'Économie. L'histoire ne dit pas si Jacques Chirac et François Hollande, électoralement issus de ce département, sont pour quelque chose dans cette générosité ciblée !

« Des subventions pour les golfeurs, les homos et les moules frites »

Le jaune 2001-2002 permet de trouver, au gré de sa lecture, des subventions dont l'utilité publique ou l'opportunité ne saute pas aux yeux. Comment expliquer, par exemple, que la Fédération Française de Golf se voit attribuer en 2001 une subvention de 107 600 euros par le ministère de l'emploi et de la solidarité, au chapitre 44-79, intitulé « promotion de l'emploi et adaptations économiques » ? Étonnante également, une contribution de 30 000 euros au chapitre 43-02 « interventions en faveur des droits des femmes », à l'absconse « association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre Mnemosyne ». S'il ne s'agissait pas d'argent public, la subvention de 4 000 euros à « moules frites association » au titre des programmes de santé publique (chapitre 47-11 page 231) prêterait plutôt à rire. Sans doute les bienfaits des oligo-éléments sont-ils pour quelque chose dans cette générosité d'intérêt national ! Notons également une subvention de 3,5 millions d'euros cumulée sur 2001 et 2002, au chapitre 47-18 « lutte contre le SIDA », au bénéfice du Syndicat National des Entreprises Gaies (SNEG), dont l'activité oscille entre le lobbying, le militantisme et la prévention.

Une invraisemblable gabegie

Par ailleurs, il n'est pas rare que l'administration vole au secours de la mauvaise gestion de tel ou tel secteur. Ainsi le monde des courses fait-il l'objet d'une attention particulière de la part du ministère de l'Agriculture. Un compte spécial du Trésor, intitulé « fonds national des courses et de l'élevage » lui est même attribué, avec près de 2 millions d'euros à son crédit. Les recettes colossales du PMU ne suffisent apparemment plus à financer l'amélioration des races de chevaux ! Épinglées par la Cour des comptes dans son rapport public 2004, les sociétés de courses font en réalité payer à l'ensemble des contribuables leur mauvaise gestion. Citons le rapport de la Cour : « À l'origine, les aides de l'État étaient temporaires et soumises à conditions. Mais devant l'incapacité des sociétés de courses à prendre certaines des mesures de réorganisation nécessaires à la maîtrise de leurs coûts, les aides de l'État ont été renouvelées, soit de fait, soit en vertu de nouvelles conventions. » Il est probable que les remontrances de la Cour rétablissent un peu d'ordre dans le tiercé, mais cet exemple est significatif du scandale récurrent du système de subventions : le provisoire devient définitif, l'aide ponctuelle devient subvention de fonctionnement.

Dans un style différent, la palme de l'incohérence revient sans doute à l'association pour la célébration de l'an 2000, qui a perçu sa plus grosse subvention en 2002, soit un montant de 31 millions d'euros, attribué deux ans après la fin des festivités. Pourtant gratifiée d'une large dotation initiale de 28 millions d'euros, cette association continue à augmenter ses recettes de subventions de façon exponentielle depuis la fin des festivités. Plus l'événement s'éloigne, plus les sommes sont importantes ! Si nous gardons bon espoir de ne pas retrouver cette association dans le jaune 2003-2004, nous pouvons cependant nous interroger sur l'utilité, voire la destination, des fonds versés en 2001 et 2002.

SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION POUR LA CÉLÉBRATION DE L'AN 2000
(EN EURO)

1999	2000	2001	2002	Total
28 141 831	1 273 889	4 725 920	31 000 000	65 141 640

**« En 2002,
l'association pour
la célébration de
l'an 2000
a touché
31 millions
d'euros »**

Petites et grosses subventions : qui touche combien ?

Nous pourrions multiplier les exemples de subventions douteuses ou fantaisistes, mais il faudrait pour cela passer au crible plus de 10 000 subventions accordées chaque année par les administrations. Parmi les heureux bénéficiaires, il en est de plus ou moins bien lotis. Ainsi avons-nous recensé des subventions si faibles que leur opportunité ne saute pas aux yeux : d'un montant inférieur à 100 euros, ces dotations coûtent plus cher en frais de traitement que ce qu'elles rapportent aux associations concernées !

LE HIT PARADE DES PETITES SUBVENTIONS (EN EURO)

Associations ayant reçu des subventions de moins de 100	2001	2002
<i>Amicale de la préfecture de la Moselle (57)</i>	26	504
<i>Amicale du personnel de l'ESSOL d'Essey Maizerais (54)</i>	53	80
<i>Amicale et association sportive de la police Moulinoise (03)</i>	79	345
<i>Association Sportive, Culturelle et d'Entraide de l'Équipement (80)</i>		85
<i>Centre du volontariat de Meurthe et Moselle (54)</i>		43
<i>APPSPSM de Rouen</i>	105	80
<i>Izeure (03)</i>	76	
<i>Marseille Provence RA Vitrolles (13)</i>		24
<i>Réseau d'Appui et de Capitalisation des Innovations Européennes (75)</i>		88

« 26 euros de subvention pour l'Amicale de la préfecture de la moselle »

À l'inverse, les subventions généreuses ne sont pas rares. Nous avons rassemblé dans un même tableau les 89 associations subventionnées en 2001 et 2002 pour un montant cumulé supérieur à 2 millions d'euros.

LE HIT PARADE DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES
(EN EURO)

Associations ayant reçu des subventions de plus de 2 millions d'euros	2001	2002	Total
<i>Vitamine T (59)</i>	2 100 000		2 100 000
<i>Cie Pot aux roses - delices dada (26)</i>		2 159 398	2 159 398
<i>Fédération nationale des centres sociaux et sociaux culturels de France (75)</i>	2 000 000	304 898	2 304 898
<i>Fond social juif unifié (75)</i>	2 000 000	304 899	2 304 899
<i>FNCUMA Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (75)</i>	2 011 177	306 602	2 317 779
<i>GEPI Groupement national technique des entrepreneurs de peinture industrielle (75)</i>	2 302 952	113 635	2 416 587
<i>Association de recherche de communication et d'action pour l'accès aux traitements (75)</i>	2 100 000	320 142	2 420 142
<i>ITEMM Institut technologique européen des métiers de la musique (72)</i>	2 687 676		2 687 676
<i>Edi France (92)</i>	2 562 191	260 402	2 822 593
<i>Fondation nationale de gérontologie (75)</i>	2 559 000	312 521	2 871 521
<i>Entraide universitaire française (75)</i>	2 500 000	382 000	2 882 000
<i>Transe express circus (26)</i>	2 594 911	299 467	2 894 378
<i>Fédération française de l'entraide protestante (75)</i>	2 250 000	686 020	2 936 020
<i>COSTIC (78)</i>	2 942 035		2 942 035
<i>École nationale d'industrie laitière et des industries agroalimentaires (17)</i>	2 997 421		2 997 421
<i>Fédération française de rugby (75)</i>	3 048 980		3 048 980
<i>Observatoire national de l'action sociale décentralisée (75)</i>	2 800 000	426 833	3 226 833
<i>Ligue nationale contre le cancer (75)</i>	3 106 900	228 900	3 335 800
<i>FORCOME Association de formation des collaborateurs des cabinets médicaux (75)</i>	2 946 877	448 200	3 395 077
<i>CEDRE Centre d'études, de développement et de recherche sur l'environnement</i>	2 317 225	1 158 612	3 475 837
<i>CNC Centre national de la cinématographie (75)</i>		3 477 900	3 477 900
<i>Syndicat national des entreprises gaies (75)</i>	2 916 500	564 000	3 480 500
<i>Fédération française d'athlétisme (75)</i>	2 276 064	1 265 813	3 541 877
<i>Association nationale de prévention de l'alcoolisme (75)</i>	3 051 562	496 721	3 548 283
<i>Fédération française de ski - Annecy (74)</i>	2 298 245	1 402 405	3 700 650
<i>Anciens salariés d'Algérie</i>	3 771 099		3 771 099
<i>ADOS Association des Oeuvres Sociales du MAE - Paris (75)</i>	2 155 606	1 673 000	3 828 606

<i>Compagnie Christiane Véricel - Image aigue (69)</i>	2 800 870	1 109 658	3 910 528
<i>Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (75)</i>	3 385 000	573 397	3 958 397
<i>Développement et emploi (92)</i>	3 993 151		3 993 151
<i>Secours populaire français</i>	3 500 000	533 572	4 033 572
<i>Groupe idées (21)</i>	3 000 000	1 067 143	4 067 143
<i>Rose des vents (59)</i>	2 144 866	1 969 472	4 114 338
<i>Croix rouge française (75)</i>	3 786 275	369 711	4 155 986
<i>Fédération nationale solidarité femmes (75)</i>	3 647 000	555 982	4 202 982
<i>AFNOR</i>	2 142 746	2 103 763	4 246 509
<i>Carré St Vincent - Théâtre & centre d'arts contemporains d'Orléans (45)</i>	1 832 253	2 597 633	4 429 886
<i>CCN Centre chorégraphique national d'Orléans (45)</i>	3 001 721	1 517 287	4 519 008
<i>Association pour le festival international d'art lyrique et l'Académie Européenne de musique d'Aix</i>	2 324 848	2 439 184	4 764 032
<i>France édition office de promotion internationale</i>	2 545 899	2 515 000	5 060 899
<i>Gestion du festival d'Avignon</i>	2 510 835	2 632 795	5 143 630
<i>Ingénieurs pour l'école - Paris (75)</i>	2 515 408	2 637 368	5 152 776
<i>UNSS Union nationale du sport scolaire - Paris (75)</i>	2 515 408	2 637 368	5 152 776
<i>CIDJ Centre d'information et de documentation jeunesse (75)</i>	2 776 874	2 408 401	5 185 275
<i>Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs (94)</i>	4 600 000	670 776	5 270 776
<i>Centre national des arts du cirque</i>	2 568 766	2 715 116	5 283 882
<i>ISM Institut supérieur des métiers</i>	2 695 298	2 956 444	5 651 742
<i>Maison de la culture - Grenoble (38)</i>	3 878 303	1 806 000	5 684 303
<i>Les restaurants du coeur - Les relais du coeur (75)</i>	5 000 000	762 245	5 762 245
<i>Compagnie de la Goutte (69)</i>	3 260 961	2 559 587	5 820 548
<i>Association de gestion de restaurants administratifs</i>	3 139 494	3 278 802	6 418 296
<i>Ensemble intercontemporain</i>	3 180 315	3 256 540	6 436 855
<i>Fédération française de football (75)</i>	3 231 157	3 606 000	6 837 157
<i>IFOCOP Institut de formation commerciale permanente (94)</i>	3 276 860	3 606 000	6 837 157
<i>Maison de la culture - Chambéry et Savoie (73)</i>	2 094 650	4 916 135	7 010 785
<i>Centre culturel Blessois - Hall aux grains (41)</i>	3 195 084	3 817 283	7 012 367
<i>Fédération française des banques alimentaires (94)</i>	6 000 000	1 829 388	7 829 388
<i>Association France active (75)</i>	7 249 744	1 008 266	8 258 010
<i>École des parents et des éducateurs d'Ile de France (75)</i>	6 718 000	1 786 398	8 504 398
<i>INHA Institut national d'histoire de l'art - Paris (75)</i>	1 143 368	7 500 000	8 643 368
<i>IFA Institut français d'architecture (75)</i>	4 346 195	4 923 341	9 269 536

<i>France terre d'asile (75)</i>	9 007 219	1 107 133	10 114 352
<i>Afip-fo Association pour la formation et l'information des conseillers prudhommes</i>	9 095 000	1 053 436	10 148 436
<i>CIMADE Comité inter mouvement auprès des évacués - relations internationales (75)</i>	9 131 328	1 426 638	10 557 966
<i>Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations</i>	9 836 000	1 514 429	11 350 429
<i>Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (75)</i>	10 526 237	1 800 368	12 326 605
<i>SUPELEC École supérieur d'électricité (57)</i>	6 128 450	6 890 695	13 019 145
<i>Orchestre de Paris (75)</i>	7 032 473	7 757 657	14 790 130
<i>CCCA-BTP Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment travaux publics</i>	18 113 861	889 837	19 003 698
<i>AFAA Association française d'action artistique - Paris (75)</i>	4 188 772	15 008 606	19 197 378
<i>UCAD union des arts décoratifs</i>	9 861 143	10 021 520	19 882 663
<i>AGRAF Association pour la gestion de la restauration des administrations financières</i>	10 671 431	9 990 000	20 661 431
<i>CNOSF Comité national olympique et sportif français</i>	10 624 708	10 305 785	20 930 493
<i>Association pour le fonds de soutien au théâtre privé</i>	3 247 164	21 300 000	24 547 164
<i>AFVP Association française des volontaires du progrès - Montléry (91)</i>	12 436 791	12 436 790	24 873 581
<i>CEDIAS Centre d'études, de documentation, d'information et d'actions sociales (75)</i>	35 000 000	501 960	35 501 960
<i>Association française pour la célébration de l'an 2000</i>	4 725 920	31 000 000	35 725 920
<i>UBIFRANCE (75)</i>	18 740 253	19 055 352	37 795 605
<i>Opéra comique</i>	5 152 777	33 800 000	38 952 777
<i>ATRAF Association pour la gestion des tickets restaurants des administrations financières</i>	20 428 168	20 000 000	40 428 168
<i>SIS Sida infi service - Paris (75)</i>	41 398 439	-	41 398 439
<i>ALPAF Association pour le logement du personnel des administrations financières</i>	28 203 068	24 082 000	52 285 068
<i>SONACOT Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (75)</i>	46 874 230	8 303 629	55 177 859
<i>EPAF Éducation plein air finances (75)</i>	30 966 942	28 896 288	59 863 230
<i>Service social d'aide aux émigrants - Paris (75)</i>	52 427 738	11 057 262	63 485 000
<i>STV5 Satellimage TV5 - Paris (75)</i>	55 956 412	60 156 056	116 112 468
<i>Association comité français d'éducation pour la santé (92)</i>	113 718 471	4 530 785	118 249 256
<i>FONJEP fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - Paris (75)</i>	113 956 274	38 751 728	152 708 002
<i>ARRCO association des régimes retraites complémentaires (75)</i>	584 569 760	-	584 569 760
Total (2001 et 2002)	1 465 042 719	507 886 913	1 972 929 632

LE SYSTÈME EST DETOURNÉ AU PROFIT DE L'ADMINISTRATION

Ce hit parade des associations les plus richement dotées ne saurait laisser insensible les contribuables. À cet égard, il est particulièrement utile de regarder plus en détail ce qu'il représente par rapport à l'ensemble du système de subventions.

Un déséquilibre suspect : 40 % de la manne pour 0,01 % des associations !

Si nous ramenons, pour la seule année 2002, le montant perçu par ces 89 associations au montant global des subventions accordées, nous constatons que ce hit parade de la générosité représente à lui seul 40 % de l'argent distribué ! Il convient également de comptabiliser le nombre de subventions présentes dans le jaune budgétaire pour apprécier le poids relatif des champions de la subvention.

« En 2002, plus de 11 200 subventions ont été accordées aux associations par les ministères »

NOMBRE DE SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS
PAR LES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

	2000	2002
Services du 1 ^{er} ministre	60	75
Défense	103	79
Outre-mer	21	125
Ancien combattants	97	146
Économie finances et industrie	149	155
Agriculture	261	155
Aviation civile	127	157
Aménagement du territoire et Environnement	139	160
Justice	1 267	161
Équipements et transports	475	247
Intérieur et décentralisation	78	432
Affaires étrangères	550	700
Affaires sociales	1 039	783
Éducation nationale	392	1 457
Jeunesse et sports	2 054	1 645
Culture	1 118	4 788
Total	7 930	11 265

Compte tenu des subventions multiples accordées à certaines associations, les 11 265 subventions de 2002 se répartissent en réalité sur environ 8 000 associations. Ainsi, sur les 800 000 associations que compte notre pays, 0,1 % d'entre elles seulement ont la chance de bénéficier d'une ou plusieurs subventions ! Et sur les 8 000 chanceuses, 1 % d'entre elles se répartissent la plus grosse part du gâteau. Au global, 0,01% des associations françaises trustent donc près de 40 % de la manne ministérielle !

Il convient évidemment de s'interroger sur les raisons d'un tel déséquilibre, qui semble pour le moins suspect. Ceux qui pensaient que le dynamisme de la vie associative en France et la multiplication des initiatives locales destinées à la solidarité, à l'insertion, à la culture ou encore aux loisirs, justifiaient les dépenses colossales engagées par les ministères en seront pour leurs frais : la réalité est bien différente.

Les subventions aux associations : une chasse gardée de l'administration

L'analyse détaillée du jaune budgétaire met au grand jour un véritable détournement des finances publiques et démontre que derrière l'incohérence et le doute se cache une administration omnipotente et omniprésente.

Ainsi les associations les plus généreusement dotées sont-elles principalement des organismes créés à l'initiative du gouvernement, dirigés par des fonctionnaires ou sous tutelle administrative. Au prétexte de chercher des formules de gestion plus souples, l'État travestit ces nouvelles structures sous le label « association », ce qui complique encore le contrôle, par les citoyens français ou leurs représentants, de l'usage des fonds publics.

« L'argent destiné aux associations est détourné par l'administration »

Voici quelques exemples d'associations qui sont en fait des instruments gouvernementaux, financés par un ou plusieurs ministères.

LES FAUX NEZ DE L'ADMINISTRATION
(EN EURO)

	2001	2002
AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes)	517 277	11 000
ARRCO (Association des régimes de retraites complémentaires)	584 569 760	-
CFME/ACTIM (Centre français des manifestations à l'étranger)	176 782	135 485
FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)	113 956 274	38 751 728
AFNOR	2 142 746	2 103 763
Association française pour la célébration de l'an 2000	4 725 920	31 000 000
AACSAE (Association artistique culturelle et sportive des Affaires Étrangères)	137 204	172 352
EPAF (Éducation plein air finances)	30 966 942	28 896 288
ALPAF (Association pour le logement du personnel des administrations financières)	28 203 068	24 082 000
ATRAF (Association pour la gestion des tickets restaurants des administrations financières)	20 428 168	20 000 000
CNOSF (Comité national olympique et sportif français)	10 624 708	10 305 785

« L'ARRCO, le régime de retraites complémentaires des salariés, est sous perfusion de subventions »

Avec 584 569 760 euros perçus en 2001, l'ARRCO arrive largement en tête de ce palmarès. L'organisme qui gère la retraite complémentaire des salariés ne se contente donc pas du recouvrement des cotisations des employeurs et salariés, mais fait appel en parallèle à la subvention publique pour remplir des caisses sinistrées par la faillite du système de retraites. Il s'agit là d'un véritable défi aux règles des finances publiques. En effet, comment appréhender la réalité sur l'évolution des retraites quand les chiffres sont faussés par des subventions colossales ?

Dans le même esprit, nous trouvons au chapitre 33-92 « autres dépenses d'action sociale » du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (page 215), une contribution cumulée de 4 738 913 euros, répartie sur 2001 et 2002, au profit de la Mutuelle générale des affaires sociales. La MSA – Mutualité Sociale Agricole – a également perçu une subvention de plus de 7 millions d'euros du même ministère, au chapitre 46-83 « prestations de solidarité ». Chacun pourra s'étonner de voir ces organismes mutualiser les risques sur leurs seuls adhérents tout en mutualisant leurs recettes sur l'ensemble des contribuables.

Ces exemples illustrent l'omniprésence de l'État et du secteur parapublic dans le dispositif de subventions aux associations. Ce système constitue un véritable détournement de la loi de 1901 puisqu'il sert principalement à financer des « faux nez de l'administration », au lieu de promouvoir les initiatives de la société civile sur le fondement de l'utilité publique. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité tient une place centrale dans cette dérive. Ainsi, sur un total de plus de 750 millions d'euros de subventions attribuées par ce ministère, près de 300 millions d'euros, soit près de 40 %, concernent des organismes publics ou parapublics.

L'AUTOFINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION
(EN EURO)

<i>Total des subventions versées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité</i>	2001	2002	Total
	734 426 708	21 715 620	756 142 328
<i>Dont celles octroyées à des organismes publics ou parapublics :</i>	2001	2002	
AFNOR	530 490	519 406	
AFPA	500 508	-	
AGRAF (Association pour la gestion de la restauration des administrations financières)	10 671 431	9 990 000	
Association comité français d'éducation pour la santé	113 766 909	4 530 785	
Associations de gestion de restaurants administratifs	3 139 494	3 278 802	
Association pour le logement du personnel des administrations financières	28 203 068	24 082 000	
Associations régionales des personnels du ministère de la justice	427 895	527 320	
CREDOC	314 070	-	
FONJEP	82 742 122	13 588 390	
Total	240 295 987	56 516 703	
		296 812 690	

« Certaines associations multiplient les sollicitations envers les ministères »

Les associations « caméléons » : une spécialité typiquement administrative

Certaines associations se font une spécialité des sollicitations multiples. Ces associations « caméléons » font preuve d'une grande capacité d'adaptation pour obtenir d'un ou plusieurs ministères une kyrielle de subventions. Là encore, les « faux nez » de l'administration ne sont pas en reste. C'est même parfois sous des dénominations différentes que les demandes sont effectuées ! Elles profitent ainsi de l'absence de coordination entre les différents ministères, puisque le gouvernement ne fait aucune synthèse globale.

LES ASSOCIATIONS CAMÉLÉONS
(EN EURO)

Association	Ministères donateurs	Nombre de subventions	2001	2002	Total en
<i>Association comité d'éducation français pour la santé</i>	1	4	113 766 909	4 530 785	118 297 694
<i>AFAA</i>	2	5	5 949 253	15 283 024	21 232 277
<i>AFNOR (92 et 93)</i>	6	18	2 142 746	2 103 763	4 246 509
<i>AFPA</i>	3	3	517 277	11 000	528 277
<i>ATTAC</i>	4	4	280 489	60 979	341 468
<i>CEMEA</i>	6	13	2 463 368	5 644 173	8 107 541
<i>CFME ACTIM</i>	1	3	176 782	135 485	312 267
<i>CNAM</i>	2	4	296 163	81 168	377 331
<i>CNOSF</i>	2	3	10 624 708	10 305 785	20 930 493
<i>FONJEP</i>	6	8	113 956 274	38 751 728	152 708 002

À titre d'exemple, l'AFPA, faux nez de l'administration en matière de formation professionnelle, a perçu en 2001-2002 trois subventions allouées par trois ministères différents. Il faut dire que l'AFPA consacre des ressources considérables à cet exercice lucratif, puisque la direction de la prospective et des relations avec les pouvoirs publics, notamment chargée de suivre les demandes de subventions, ne compte pas moins de 25 salariés. Reine de la subvention multiple en 1999 et 2000, l'AFPA a été largement dépassée en 2001 et 2002 par l'AFNOR, autre « faux nez » de l'administration, qui cumule sur ces deux années 18 subventions réparties sur 6 ministères.

LIBÉRER LES DONN AUX ASSOCIATIONS

Le système actuel est loin de permettre l'épanouissement de la vie associative puisqu'il consiste le plus souvent à prolonger l'action de l'État en superposant à une fonction publique déjà largement surdimensionnée des structures parapubliques tentaculaires. De plus, les subventions sont fréquemment attribuées en fonction de critères opaques qui échappent totalement au contrôle et au choix des contribuables.

Pour répondre aux besoins des nombreuses associations qui contribuent réellement à l'intérêt général dans notre pays, ce système doit donc être réformé en profondeur, à commencer par l'adoption de règles juridiques et fiscales plus justes qui laissent aux Français la possibilité de financer les associations de leur choix, et aux associations les moyens de recueillir des dons dans les meilleures conditions.

**« La
désfiscalisation
est bien plus
efficace pour
aider les
associations que
les subventions »**

Au plan comptable, la défiscalisation est bien plus efficace pour aider les associations que les subventions. Il est par exemple équivalent pour l'État de subventionner une association à hauteur de 100 euros et de défiscaliser les dons à la même association en se privant de 100 euros d'impôt sur le revenu. Pourtant, si on opte pour la subvention, l'association ne recevra que 100 euros, diminués du salaire des fonctionnaires en charge du dossier de subvention. Au contraire, si on opte pour la défiscalisation, l'association percevra l'intégralité du don effectué.

Mais surtout, la défiscalisation permettrait aux Français de choisir les destinataires de leurs dons. Par la subvention, l'administration décide à la place du citoyen ce qui sert l'intérêt général, pratiquant ainsi la philanthropie avec l'argent des autres. Par la défiscalisation, chacun choisit ce qu'il souhaite soutenir financièrement.

La réforme du mécénat, qui a été récemment opérée, va dans le bon sens mais reste insuffisante. Si elle a permis une plus grande efficacité économique en augmentant le taux de défiscalisation et en doublant le plafond de déduction, elle n'a pas permis une véritable liberté de choix, puisque l'administration garde le monopole du choix des associations bénéficiaires de la défiscalisation. Il conviendrait de rendre l'article 200 du Code Général des impôts, qui concerne la défiscalisation, accessible sans discrimination à toutes les associations d'intérêt général.

Les Monographies de Contribuables Associés

Monographie N°1 :

Xavier Badin, maître de conférences à l'Université de Tours et chercheur au L.E.R.A.D.

Pression fiscale : le ratio Insee contestable

Septembre 2004

Monographie N°2 :

Les véritables effectifs de la fonction publique en France

Mars 2005

Monographie N°3 :

Subventions aux associations : l'administration en première ligne

Juin 2005

Pour commander des exemplaires supplémentaires des monographies de Contribuables Associés, écrivez à **Contribuables Associés** : 42 rue des Jeûneurs - 75077 Paris Cedex 02 ou téléphonez au 01 42 21 16 24. Les monographies sont également consultables sur le site: www.contribuables.org